



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
N° D 2024 12
HAUTE SAVOIE

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le

ID : 074-217400993-20240729-2024_12-AU



DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER,

Vu les articles 28 et 40 du Code des marchés publics ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de DEMI-QUARTIER n° 2020-43 du 16 juin 2020 portant délégation de pouvoirs dudit Conseil Municipal au Maire, concernant notamment la passation des marchés à procédure adaptée ;

Vu l'appel d'offres lancé le 23 mai 2024 concernant le marché d'assurances « Responsabilité Civile » de la Commune ;

Considérant qu'une seule offre a été déposée ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Il est conclu un marché d'assurances pour la police « Responsabilité Civile » avec la SMACL 141 avenue Salvador Allendé 79031 NIORT CEDEX 9, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : Le montant de la prime annuelle s'élève à 29 413.02 € TTC.

Article 3 : Le paiement des prestations se fera sur présentation d'une facture.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 29 juillet 2024



Le Maire,

Stéphane ALLARD.

Certifié exécutoire.

Publication électronique du

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Bonneville le 30/07/2024